



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **13 juin 2023**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton  
Siège #2 - Andréanne Boulanger  
Siège #3 - Claude Yockell  
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin  
Siège #5 - Patrick Lefrançois  
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Samuel Boudreault, maire de la municipalité.

Est également présent, Monsieur Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier.

## 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

## 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### SÉANCE 13 JUIN 2023

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 9 mai
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 - Embauche étudiant pour l'été via Emploi été Canada
  - 4.2 - Refonte de l'infrastructure informatique
- 5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 - Achat de la pince de désincarcération pour le SI de St-Patrice
  - 5.2 - Adoption du rapport d'activité annuelle 2022 du service de sécurité incendie
- 6 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
  - 6.1 - Travaux en urgence \_ conduite sanitaire
  - 6.2 - Analyse des eaux usées
- 7 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 8 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
  - 8.1 - Prolongement de la rue du Parc situé dans le parc Industrie, embauche d'Apex Expert conseil
  - 8.2 - Installation de l'éclairage public quartier du boisé
- 9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
  - 9.1 - Demande d'autorisation à la CPTAQ
- 10 - DIVERS
  - 10.1 - Autorisation d'occupation du domaine public mur décoratif 123 rang St-Charles

## 11 - ADOPTION DES COMPTES

11.1 - Comptes à payer pour le mois de MAI 2023

## 12 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

## 13 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

## 14 - POINTS D'INFORMATION

**3388-06-2023**

SUR PROPOSITION de monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2023 soit accepté tel que présenté.

## 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 3.1 - Séance ordinaire du 9 mai

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 09 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

**3389-06-2023**

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mai 2023 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

## 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 4.1 - Embauche étudiant pour l'été via Emploi été Canada

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une réponse positive de la subvention Emploi été canada;

ATTENDU QUE la municipalité ouvre encore cette année les kiosques des jardins, il est important d'embaucher une ressource pour ce travail saisonnier;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée et qu'un curriculum vitae a été reçu;

**3390-06-2023**

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le directeur général à l'embauche d'un (e) étudiant (e) pour ce poste saisonnier;
- De puiser la dépense de 17.00\$ / heure pour un maximum de 35 heures par semaine au poste budgétaire salaire loisirs, voirie et administration.

### 4.2 - Refonte de l'infrastructure informatique

ATTENDU QUE la municipalité veut moderniser son parc informatique pour qu'il soit à jour;

ATTENDU QUE la municipalité veut rapatrier ses serveurs à la municipalité et changer d'opérateur CLOUD;

ATTENDU QUE le technicien informatique de la MRC a procédé à l'appel d'offre et la sélection des équipements nécessaires à la transition;

**3391-06-2023**

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité;

- D'autoriser la dépense de 11 001\$ taxes en sus dans l'Immobilisation - achats informatiques

## 5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 5.1 - Achat de la pince de désincarcération pour le SI de St-Patrice

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Lefrançois, pompier de Saint-Patrice, se retire de toute discussion parce qu'il entre en conflit d'intérêt pour le SI de Saint-Patrice;

ATTENDU QUE l'équipement de désincarcération des pompiers n'aurait bientôt plus de pièces de rechange pour y faire l'entretien;

ATTENDU QUE l'équipement de désincarcération est un outil essentiel pour les interventions du service incendie de St-Patrice;

3392-06-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Andréanne Boulanger, il est résolu :

- Que l'achat de pince de désincarcération à Aréo-Feu pour un montant de 15 421,88 taxes incluses. Le total sera séparé sur deux ans dont la première année à 60% et la deuxième à 40%.
- De puiser dans Immobilisation achat d'équipement - Services d'incendies.

### 5.2 - Adoption du rapport d'activité annuelle 2022 du service de sécurité incendie

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Lefrançois, pompier de Saint-Patrice, se retire de toute discussion parce qu'il entre en conflit d'intérêt pour le SI de Saint-Patrice;

ATTENDU QUE la réception du rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté du 13 juin 2023;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

3393-06-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité :

- Que le Conseil adopte ledit rapport d'activité annuel 2022.

## 6 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

### 6.1 - Travaux en urgence - conduite sanitaire

ATTENDU QUE les travaux de forage dirigés du 13 septembre 2022 ont percés la conduite d'égout sanitaire reliée à la propriété de Monsieur Pierre Bilodeau du 129, rang St-Charles;

ATTENDU QUE l'évacuation d'eaux usées de cette dite propriété n'était plus fonctionnelle;

ATTENDU QUE ces travaux étaient de nature urgente;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a mandaté Plomberie C.C Chabot inc pour effectuer les réparations de plomberie, travaux qui ont eu lieu les 14 et 17 avril 2023;

PAR CONSÉQUENT,

3394-06-2023

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu :

- De payer à Plomberie C.C Chabot le montant de 2 588,99 \$ taxes incluses, ventilé sur leur facture 26630;
- De réclamer le tout aux assurances.

## 6.2 - Analyse des eaux usées

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter des normes et standards liés aux eaux usées;

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des échantillonnages pour voir les eaux usées;

3395-06-2023

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité :

- D'approuver la dépense de 2 544.98 \$ à Eurofins pour l'échantillonnage des eaux usées.
- De puiser dans le code budgétaire 241 200 411 - Analyse d'eau

## 7 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

### 8 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

#### 8.1 - Prolongement de la rue du Parc située dans le parc Industriel, embauche d'Apex Expert conseil

ATTENDU QUE la municipalité désire agrandir son parc industriel;

ATTENDU QUE 4 firmes d'ingénierie ont été invités à soumissionner;

ATTENDU QUE 2 firmes d'ingénierie ont déposés un prix sur l'appel d'offre pour la conception du projet;

ATTENDU QUE le comité de sélection a statué qu'APEX EXPERT CONSEIL s'est avéré l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix;

EN CONSÉQUENCE,

3396-06-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu :

- D'octroyer le contrat à APEX EXPERT CONSEIL au montant de 52 313,63 \$ taxes incluses;
- De puiser cette dépense via le Fonds général et de le remboursé avec le futur règlement d'emprunt.

#### 8.2 - Installation de l'éclairage public quartier du boisé

ATTENDU QUE le nouveau quartier doit être éclairé et que les filages électriques doivent être installés par Hydro-Québec;

3397-06-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu à l'unanimité :

- De payer 2 529,45 \$ taxes en sus à Hydro-Québec pour l'installation de l'éclairage public.
- De puiser dans le code budgétaire 234 020 521 - Entretien parc municipaux

## 9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

### 9.1 - Demande d'autorisation à la CPTAQ

ATTENDU QU'un avis de la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant le lotissement et l'aliénation du lot 4 108 519 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 2,9 hectares;

ATTENDU QUE la présente demande à la CPTAQ vise le morcellement et l'aliénation d'une partie du lot 4 108 519 du cadastre du Québec à des fins agricoles afin que

celui-ci soit vendu au propriétaire des lots contigus 4 108 518 et 4 108 509;

ATTENDU QUE la Municipalité doit donner un avis relativement à cette demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QUE cette autorisation permettrait la vente d'une parcelle de terrain difficilement accessible par son propriétaire puisqu'elle est délimitée par une barrière naturelle soit la rivière Belfast Ouest;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de cette Loi;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 4 108 519 du cadastre du Québec est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la présente demande n'aura pas d'impact sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE la présente demande n'a aucun impact sur les possibilités d'utilisation des lots concernés à des fins agricoles;

**3398-06-2023**

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Patrick Lefrançois, il est résolu :

- Que le conseil municipal appui la demande d'autorisation formulée par Monsieur Gaétan Gagnon auprès de la CPTAQ afin d'autoriser l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 4 108 519 du cadastre du Québec.

## **10 - DIVERS**

### **10.1 - Autorisation d'occupation du domaine public mur décoratif – 123, rang St-Charles**

ATTENDU QUE Monsieur Michel Bélanger, propriétaire du 123, rang St-Charles, a présenté son projet de mur décoratif au directeur des travaux publics;

ATTENDU QU'une partie du mur sera dans l'emprise de la municipalité;

ATTENDU QU'il a été jugé par le directeur des travaux publics que ce projet n'affectera pas les opérations de déneigement ou tout autres travaux publics;

ATTENDU QUE le propriétaire du 123, rang St-Charles doit assurer un entretien adéquat de son mur dans l'emprise de la municipalité;

ATTENDU QUE le propriétaire du 123, rang St-Charles devra tenir informé le directeur des travaux publics de ses travaux d'isolation d'aqueduc (près du futur mur) afin que celui-ci les approuve avant le remblais;

ATTENDU QUE la municipalité peut demander au propriétaire d'enlever son muret à tout moment;

ATTENDU QUE tous les frais reliés à ce projet seront défrayés par le propriétaire du 123, rang St-Charles;

EN CONSÉQUENCE,

**3399-06-2023**

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu :

- D'accepter que le projet de mur de Monsieur Michel Bélanger occupe une partie du domaine public et que celui-ci puisse procéder à ses travaux.

## **11 - ADOPTION DES COMPTES**

### **11.1 - Comptes à payer pour le mois de MAI 2023**

3400-06-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame  
Andréanne Boulanger, il est résolu à l'unanimité :

- Que les comptes et les prélèvements automatiques soient autorisés pour le  
mois de mai 2023 et que le maire et directeur général et secrétaire-trésorier  
soient autorisés à signer les chèques pour un montant total de 269 560.35 \$.

12 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

13 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 13 juin 2023 est fermée à 19h51.

3401-06-2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



Samuel Boudreault, maire



Alexandre Caron  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente  
qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de mai  
2023



Alexandre Caron  
Directeur général et greffier-trésorier